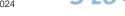
Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024





# Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 08 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET;

## Membres du BUREAU présents et excusés :

- M. VARLET Philippe- Président
- Mme DELETRE Margaux, Vice-présidente
- Mme LHOMME Brigitte, Vice-présidente
- M. PARSIS Laurent, Vice-président
- M. DELFOSSE Jean-Philippe
- M. GEST Alain
- Mme MAILLE-BARBARE Françoise
- Mme ROY Mathilde
- M. FAUVET Frédéric

Madame DELETRE donne pouvoir à Monsieur VARLET Madame ROY donne pouvoir à Monsieur PARSIS

Le quorum est constaté par 9 élus présents ou représentés. Le Bureau peut donc valablement délibérer.

Monsieur PARSIS Laurent est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024



ID: 080-258004365-20241129-PV\_B-DE

# Délibérations

# 1. Attribution du marché « Maintenance multi technique »

Somme Numérique est un syndicat mixte qui a reçu délégation de compétence de ses membres en matière d'aménagement numérique du territoire. Il a construit et continue d'étendre un réseau de fibre optique dont l'exploitation et la commercialisation sont confiés à Altitude Infra Somme par un contrat d'affermage. Depuis l'origine, il développe en parallèle une activité de services mutualisés pour les besoins de ses membres dans les domaines de l'e-éducation, de l'administration électronique, de l'hébergement sécurisé de matériels informatiques et de la gestion des données publiques.

Somme Numérique a fait l'acquisition en avril 2019 d'un ensemble immobilier, qui accueille l'ensemble des équipements dédiés à la fourniture de ces services, ainsi que les bureaux nécessaires à l'activité de ses agents. Le centre de données répond aux critères du Tier 3 de l'Uptime Institute, reposant sur un taux de disponibilité des infrastructures supérieur ou égal à 99,982 %.

Les bureaux ont quant à eux été réaménagés en 2023, afin de répondre à de nouveaux besoins de répartition de l'espace, tout en mettant à niveau les équipements liés en termes de CVC, courant fort et courant faible, et de tirer profit des dégagements de calories de son centre d'hébergement de données pour chauffer ses bureaux. Ces systèmes nécessitent un haut niveau de technicité afin d'assurer une fiabilité maximum de toutes les composantes.

Le marché en cours arrive à échéance au 31 décembre 2024, c'est dans ce contexte que le présent marché est lancé.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie pour examiner l'analyse de l'offre unique reçue pour cette consultation.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident que l'accord-cadre intitulé « Maintenance multi technique" est attribué à la société Consult Energie Bat.

Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID: 080-258004365-20241129-PV\_B-DE

2. Avenant Bouygues –Avenant n°2 au lot 3 de l'accord-cadre « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique » – Modification du Bordereau des prix unitaires.

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre de l'accord-cadre Télécom du groupement de commandes « usages numériques » coordonné par syndicat mixte Somme Numérique. L'accord-cadre a pour objet la fourniture de services de télécommunications. Les prestations sont divisées en 9 lots. Le lot 3 a pour objet « l'abonnement de services de téléphonie mobile voix et data, de communication Machine to Machine, services d'envoi de messages en masse ». Ce lot a été attribué par délibération du bureau en date du 27 septembre 2023, suite à l'avis de la Commission d'appel d'offres du 27 septembre 2023 à la société BOUYGUES TELECOM.

L'avenant a pour objet de compléter la Prestation collecte des données en y apportant un pallier. Ainsi, pour une flotte inférieure à 40 lignes, le prix par ligne pour la vérification des codes RIO et l'accompagnement à distance par un chef de projet dédié est de 10,00 €. Pour une flotte supérieure ou égale à 40 lignes, le montant forfaitaire de la prestation de collecte des données est de 400,00 €, l'accompagnement étant également assuré à distance par un chef de projet dédié.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident que l'avenant n°2 du lot 3 de l'accord-cadre « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique » est adopté.

Adoptée à l'unanimité

3. Avenant IMOPTEL –Avenant n°1 au lot 1 de l'accord-cadre « d'extension du réseau de communications électroniques à très haut débit » – Modification du mandataire du groupement.

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre de l'accord-cadre « d'extension du réseau de communications électroniques à très haut débit » et, plus particulièrement, du lot 1 attribué à la société IMOPTEL.

Dans le cadre du lot 1, l'acte d'engagement initial prévoyait une co-traitance entre la société Imoptel et la société Santerne Nord Télécoms via un groupement momentané d'entreprises solidaires au sein duquel Imoptel était le mandataire solidaire. L'objet de cet avenant est de désigner Santerne Nord Télécoms mandataire solidaire du groupement.

Conformément aux articles L. 2194-1 et R. 2194-1 et suivants du code de la commande publique, le présent avenant n'a pas d'incidence financière, et n'a pas pour objet de modifier l'objet ni le montant du marché ni ses conditions d'exécution. Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident que l'avenant n°1 du lot 1 de l'accord-cadre « d'extension du réseau de communications électroniques à très haut débit » est adopté.

Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

5°L0≪

ID: 080-258004365-20241129-PV\_B-DE

- Attribution du marché « Maintenance multi technique »
- Avenant Bouygues –Avenant n°2 au lot 3 de l'accord-cadre « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique » – Modification du Bordereau des prix unitaires.
- Avenant IMOPTEL –Avenant n°1 au lot 1 de l'accord-cadre « d'extension du réseau de communications électroniques à très haut débit » – Modification du mandataire du groupement.

Le Président propose aux membres du Bureau de prendre connaissance du projet d'Ordre du Jour du prochain comité syndical.

# Examen de l'ordre du jour du Comité syndical du 02.12.2024

- Répartition des charges entre le budget principal et les budgets annexes pour l'année 2024
- Décision modificative n°2 pour l'exercice 2024
- Débat d'orientations budgétaires 2025

Les membres du Bureau se positionnent sur l'évolution des cotisations syndicales et les optimisations budgétaires possibles. Ils examinent les différents enjeux qui se présentent pour le syndicat mixte.

- France Numérique Ensemble Feuille de route départementale d'inclusion numérique Actuellement en phase de consultation, nous attendons la validation finale de la Préfecture.
  - Dotation de subvention pour la formation des professionnels dans le cadre de France Numérique ensemble
  - Projet d'établissement 2023 2025 : Somme Numérique opérateur du smart territoire samarien validation du dossier FEDER
  - Adoption de la Charte informatique de Somme Numérique annexée au Règlement intérieur
  - Adoption du Guide des procédures internes en matière d'achat public de Somme Numérique annexé au
     Règlement intérieur
  - Adoption du règlement intérieur de Somme Numérique
  - Adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
  - Convention de subventionnement entre l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et le syndicat mixte Somme Numérique dans le cadre de l'appel à candidature de Numérique en Commun (NEC)

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

<sup>2024</sup> **5**<sup>2</sup>**L**0

Charte de services dans le cadre de l'expérimentation « territoire conne de 1980-258004365-20241129-PV\_B-DE

Le syndicat mixte doit adapter ses compétences et la composition de son organigramme aux nouveaux besoins et aux enjeux à venir (arrêt du cuivre, poursuite des opérations d'extension du réseau, sécurisation des infrastructures, maîtrise des données du réseau, contrôle technique de la DSP ...). C'est dans ce contexte que sont présentés les projets de délibération portant sur les ressources humaines du syndicat mixte. Il s'agit principalement de conforter

des emplois existants et d'adapter les qualifications requises, avec un impact budgétaire net d'un équivalent temps

plein supplémentaire pour 2025.

- Création emploi permanent Gestionnaire des données réseau

- Création emploi permanent Chargé du contrôle de la DSP et des données

- Modification emploi permanent Chargé de déploiement des infrastructures

- Confirmation emploi permanent Assistante de gestion

- Confirmation emploi permanent Archiviste numérique

- Confirmation emploi permanent Agent d'assistance des services numériques

- Confirmation emploi permanent Chargé d'affaires raccordements FTTH

- Tableau des emplois permanents

La séance est levée à 19h00.